

# Vigilance et Alerte

La vigilance et l'alerte sont deux procédures différentes :

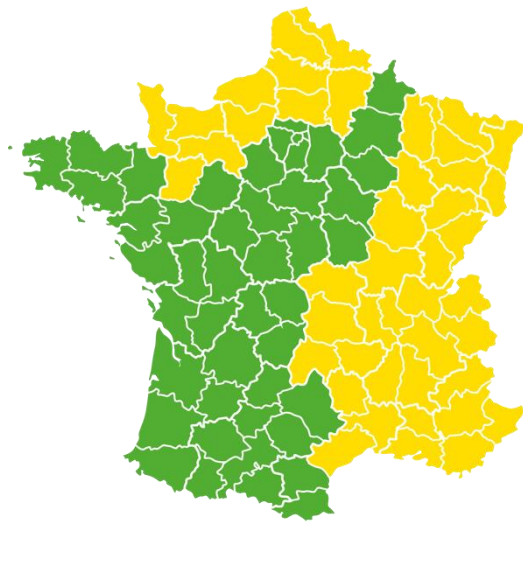
- **La vigilance** va permettre la prévision d'un phénomène météorologique dangereux et la mise en place d'un état de veille.
- **L'alerte** est la conséquence d'une vigilance, mais n'est pas systématique !

## LA VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

La vigilance météorologique de Météo-France est élaborée 2 fois par jour à 6h et 16h. Elle a pour but d'informer la population et les pouvoirs publics d'un danger météorologique menaçant un ou plusieurs départements dans les 24 h suivant son émission.

Elle est composée :

- D'une carte illustrant les phénomènes météorologiques à l'aide de pictogrammes.
- De quatre niveaux de vigilance, allant du vert (pas de vigilance) au rouge (vigilance absolue) indiquant les niveaux de dangerosité d'un évènement.



**■ Une vigilance absolue s'impose**, des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

**■ Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus...

**■ Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...

**■ Pas de vigilance particulière**

## OÙ TROUVER LA CARTE DE VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ?

La carte, les bulletins de vigilance ainsi que toutes les informations nécessaires sont disponibles en permanence sur [meteofrance.com](https://www.meteofrance.com)



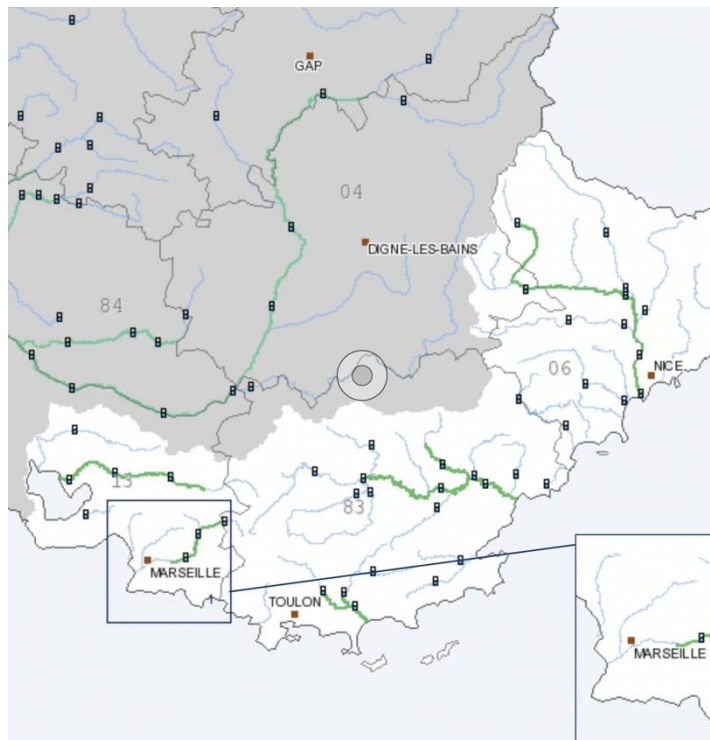
En vigilance **orange** ou **rouge**, des bulletins de prévision sont émis. Actualisés aussi souvent que nécessaire, ils permettent de décrire le phénomène, ses conséquences probables et des conseils de comportement.

## LA VIGILANCE INONDATION

La vigilance inondation fonctionne avec les mêmes principes que la vigilance météorologique. Actualisée tous les jours à 10h et 16h, elle permet d'informer tous les publics en cas de risques de crues sur certains cours d'eau.

### Elle est composée :

- De quatre niveaux de vigilance, allant du vert (pas de vigilance) au rouge (risque de crue majeure)
- De plusieurs stations de surveillance exprimant en temps réel, la hauteur et la vitesse d'un tronçon de cours d'eau.
- D'une carte illustrant les différents cours d'eau jaugés par le service.



**■** Risque de crue majeure.  
Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens

**■** Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes

**■** Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières

**■** Pas de vigilance particulière requise

### OÙ TROUVER LA CARTE DE VIGILANCE INONDATION ?

La carte, les bulletins de vigilance des crues et toutes les informations nécessaires sont disponibles en permanence sur [vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr)

Afin de protéger au mieux votre entreprise, il est important que vous connaissiez la station de surveillance de cours d'eau la plus proche de vous :

**Ma station :** .....

## L'ALERTE

En cas de danger météorologique imminent une alerte est lancée par la commune dans l'objectif de pouvoir prendre toutes les mesures de protection adaptées. Il existe plusieurs types de systèmes d'alerte :



### Les sirènes

En cas de dangers ou de menace grave, les sirènes émettent 3 signaux successifs d'une durée d'1 mn 41 s.  
Les sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois à midi.



### Les hauts parleurs

Diffusion d'un message d'alerte à la population par voie orale.



### Le télé-alerte

Envoi d'un message d'alerte à la population par SMS et/ou téléphone par la commune.



### L'application MyPredict

Permet d'être informé en temps réel des risques afin de les anticiper.



### Les panneaux informatifs

Diffusion d'un message écrit aux abords des artères routières principales (autoroutes, voies rapides ...).

## OÙ TROUVER LE SYSTÈME D'ALERTE DE MA COMMUNE ?

Pour plus d'informations sur les risques présents sur votre commune, les mesures de prévention et les recommandations, **consultez le Document d'information communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) de votre municipalité.**



Chaque municipalité dispose de son propre système d'alerte. Il est possible que certains systèmes d'alertes ne soient pas présents dans toutes les communes.